



MAIRIE DE MANTEYER

05400 MANTEYER

Compte rendu Conseil Municipal du 10 novembre 2021

Par suite d'une convocation en date du 29/10/2021 les membres composant le conseil municipal de la commune de Manteyer se sont réunis à la mairie à 18 heures sous la présidence de Monsieur Robert PAUCHON, maire.

La convocation a été affichée le 05/11 2021.

Présents : Robert PAUCHON – Sandrine OSINGA. Georges ALLEMAND - Amandine ARNAUD – Michel PONS -

Absente excusée représentée : Joëlle IMBERT (représentée par Michel PONS) - Vincent BUMAT (représenté par Robert PAUCHON) - Antoine LE MAGADURE (représenté par Georges ALLEMAND).

Absente excusée : Dorine TESSA.

Ordre du jour :

- **Schéma directeur eau potable, consultation travaux.**
- **Travaux bâtiments communaux.**
- **Recensement voirie communale.**
- **PEFC.**
- **Décisions modificatives aux budgets.**
- **Questions diverses**

Le conseil municipal a désigné Madame Amandine ARNAUD, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2021, transmis à tous les élus, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Schéma directeur de l'eau potable, consultation travaux

Madame Osinga expose que la procédure est en cours. Une fois que le débitmètre aura été localisé, la société Hydrétude consultera la DDT afin de valider l'emplacement des compteurs de production.

La délibération pour les travaux pourra alors être prise pour pouvoir demander les subventions et accepter le plan de financement, Agence de l'Eau 50 %, Conseil Départemental 20%, autofinancement par la commune 30 %.

Les consultations des entreprises seront alors lancées.

Mr Marin Maurice, présent dans l'assemblée demande la parole : Mr le Maire lui accorde.

Mr Marin rapporte des problèmes de baisse de pression d'eau à son domicile ainsi que chez ses voisins. Le conseil municipal l'informe qu'un devis a été demandé à l'entreprise Dupont Jean Philippe pour des travaux avec conduites de meilleures qualités et amélioration du réseau d'eau dans le quartier.



Projet Méane (Opération de rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux)

L'adjoint Georges Allemand rappelle que des subventions complémentaires sont à trouver pour arriver à un taux de subventionnement de 70 % environ.

Un maître d'ouvrage conducteur d'opérations a été sélectionné pour la phase de calibrage des travaux : Mr CHAUVIN Jérôme, ingénieur art et métiers pour un coût de 18400€ HT correspondant à 32 jours de prestation

Un diagnostic électrique a été effectué par la société SOCOTEC le lundi 8 novembre pour un coût de 600€ HT. Cette même société propose un diagnostic des états parasites de la charpente avec un devis de 640€ HT.

2 entreprises ont envoyé leur devis pour les côtes précises des bâtiments communaux (en cours de chiffrage)

Une consultation d'un architecte-maître d'œuvre est en préparation.

Recensement voirie communale

Monsieur le maire a exposé :

Que le classement de la voirie communale remonte au 01 octobre 2012

Que depuis cette date le périmètre construit de la commune a évolué ainsi que le fonctionnement de certaines voies :

- Le chemin des jardins de Céüse 980 m
- Le Chemin le Peyron 550 m
- Le Chemin du lotissement sous les Allemands 250 m

Que l'ensemble de ces chemins étaient maintenant goudronnés et déneigés.

Qu'il était nécessaire de mettre à jour le tableau de classement des voies communales.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, a décidé de mettre à jour le tableau des voies communales en incluant les chemins

Certification de la gestion durable de la forêt communale de Manteyer

Après avoir pris connaissance des informations et pièces relatives aux modalités d'adhésion au Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC), et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, a décidé :

- d'adhérer, pour l'ensemble des forêts que la commune de Manteyer possède en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une période de 5 ans.
- pour cela de s'engager à respecter à toute personne intervenant dans ma forêt les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016) ;
- d'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'autorise au titre confidentiel à consulter tous les documents que je conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016) en vigueur ;
- de mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC ;
- d'accepter que ma participation au système PEFC soit rendue publique ;
- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC e cas d'usage de celui-ci ;



- d'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence, les règles de la gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016) sur lesquelles je me suis engagé pourront être modifiés ;
- de s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- de désigner Monsieur Robert PAUCHON intervenant en qualité de Maire pour accomplir les formalités nécessaires à cet engagement et signer les différents formulaires d'engagement.

Décision modificative N° 3 Budget principal M14

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	100,00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	100,00 €			
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		100,00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		100,00 €		
Total	100,00 €	100,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 020 : Dépenses imprévues Invest	2 100,00 €			
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	2 100,00 €			
D 1641 : Emprunts en euros		2 100,00 €		
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		2 100,00 €		
Total	2 100,00 €	2 100,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

Ont voté pour : 8

Décision modificative N° 1 Budget principal M49

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	200,00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	200,00 €			
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		200,00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		200,00 €		
Total	200,00 €	200,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 020 : Dépenses imprévues (invst)	200,00 €			
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	200,00 €			
D 1641 : Emprunts en euros		200,00 €		
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		200,00 €		
Total	200,00 €	200,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

Ont voté pour : 8

Questions diverses

- Monsieur le Maire revient sur le projet « New deal » concernant l'implantation d'une antenne téléphonie mobile 4 opérateurs sur la commune. Après avoir demandé l'avis des Manteyards avec une enquête sur la qualité des réseaux, le 26 mars 2021 avait été envoyé un courrier à la

préfecture par la municipalité afin de trouver une autre solution qu'une implantation d'antenne. Cette solution refusée dans le cadre du « New deal », la commune a trouvé une parcelle communale sur laquelle l'installation pourrait se faire sans trop de dommages paysagers. Mercredi 17 novembre à 10h, l'opérateur mobile Bouygues Telecom accompagné du correspondant de la Préfecture et d'un représentant du Conseil Départemental viendra voir la parcelle A553 (au-dessus du quartier des Fêts). Mr le Maire et Monsieur Pons, en charge du dossier, se rendront au rendez-vous.

- Cérémonie du 11 novembre à 10h30 devant le monument aux morts. 5 militaires du 4eme Régiment de Chasseurs seront détachés pour la cérémonie. Monsieur Guy JULLIEN, ancien combattant sera porte drapeau pour la cérémonie. Un pot sera offert aux participants suite à la cérémonie en extérieur, devant la mairie.
- Courriers d'administrés reçus en mairie :
- Travaux de réfection du chemin du Rif : L'employé communal va s'occuper de combler les trous.
- Réhabilitation du caniveau Impasse des sœurs pour l'évacuation des eaux pluviales : elle sera planifiée au printemps 2022.
- Lampadaire éclairage public défaillant : le conseil municipal devra avoir une réflexion générale sur l'éclairage public de la commune
- Mail de l'association du lotissement de la Montagne concernant la demande de reprise du réseau d'eau du lotissement par la commune : « le lotissement étant privé, la commune ne peut pas récupérer le réseau d'eau de celui-ci » à remplacer par « la Commune n'a pas l'intention de prendre en charge dans son état actuel cette section de réseau, construite dans le cadre du lotissement ». Demande de coupes affouagères par certaines résidences secondaires de ce lotissement : Il semblerait que le règlement des coupes affouagères prévoit de réserver l'affouage aux résidences principales. Monsieur le Maire se renseigne et répond au mail.
- Courrier de demande d'opposition d'un permis de construire chemin de l'abreuvoir : pour mémoire ce permis a été accordé en 2017.
- Mail concernant les incivilités commises fin septembre aux Villarons : Monsieur le Maire rappelle qu'il a déposé plainte à la gendarmerie de Veynes suite à ces incivilités et reçu les doléances par Madame Doyer Magali (porte-parole de ces incivilités pour le quartier des Villarons) à la mairie début octobre. Monsieur le maire effectue une réponse au courrier.
- Câble télécoms sectionné aux Villarons suite au passage des services du département: Malheureusement, la commune n'a aucun ressort sur ce problème qui concerne le département et France Télécom, néanmoins, Monsieur le Maire répond au courrier de ce couple d'administrés.
- Déneigement : Après discussion prévoyant qu'un contrat de 30h de déneigement ne soit pas suffisant en cas d'hiver rigoureux, et afin d'assurer au mieux la sécurité de tous les Manteyards, Monsieur le Maire va rencontrer le GAEC des Deux Beguës pour mettre en place une solution plus d'heures forfaitaires,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

Manteyer le 22/11/2021.

Le Maire, Robert PAUCHON.

